Le SNUipp-FSU, pour les AESH

Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles dès le 29 novembre

Changeons l'école,

votons ! SNUipp FSU F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Les besoins importants d'accompagnement pour assurer la scolarité des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions font que le nombre d'accompagnants dans les écoles et établissements a considérablement augmenté ces dernières années. Les AESH sont intégrés dans les équipes éducatives et leur rôle auprès des élèves est reconnu.

Il n'en va pas de même de leur métier qui, plus de quatre ans après la parution du décret fixant leurs conditions de recrutement et d'emploi, reste une simple fonction ou mission dans des conditions de contrat précaires. C'est dire si la concertation sur la rénovation du métier est attendue par les AESH : **un statut de la Fonction publique, un travail à temps complet et un meilleur salaire sont les préalables pour la reconnaissance d'un vrai métier ! C'est ce que le SNUipp-FSU et la FSU revendiquent pour tous les accompagnants des élèves.**

Aujourd'hui les AESH prennent leur avenir en main au sein du syndicat, en s'engageant collectivement pour porter les revendications. Ils sont sur les listes présentées par la FSU pour les élections professionnelles, mais aussi dans les sections départementales pour prendre en charge la défense des droits et les questions de métier.

Du 29 novembre au 6 décembre, les AESH, comme tous les autres personnels, seront appelés à élire leurs représentants. Faire le choix du SNUipp-FSU et de la FSU, c'est conforter un syndicalisme qui a fait de la résorption de la précarité l'une de ses batailles et qui s'est engagé dès le début pour défendre les droits et les conditions d'emploi des contractuels.

Engagé-es à vos côtés,
le SNUipp-FSU, syndicat des AESH

UN STAGE NATIONAL

Le SNUipp-FSU organise une journée de stage destinée aux AESH. Ce stage sur les conditions d'exercice du métier et l'accompagnement des élèves en situation de handicap se tiendra **le lundi 21 janvier à Paris,** dans les locaux du SNUipp-FSU. L'ordre du jour de cette journée sera diffusé très prochainement.

Vous pouvez d'ores et déjà contacter votre section départementale du SNUipp-FSU pour vous inscrire.

DANS L'ACTION AVEC LE SNUipp-FSU ET LA FSU !

Le syndicat s'engage à chaque instant pour défendre vos intérêts et vos droits.

Une longue histoire...

Aides éducateurs remplacés sur leurs missions par les AED en 2003, notamment en éducation prioritaire, puis premiers contractuels en emplois aidés arrivés dans les écoles en 2006 dans le cadre du protocole sur la direction d'école... **le SNUipp-FSU et la FSU ont tout de suite fait valoir la nécessité de créer des emplois stables et pérennes pour exercer ces missions.**

Dans le même temps, les conditions d'emploi et de recrutement sur des contrats extrêmement précaires ont nécessité **l'engagement du SNUipp-FSU et de la FSU pour faire respecter les droits de tous les personnels**.

Recours aux prud'hommes pour l'application stricte des droits en matière de formation professionnelle des contractuels en contrat aidé, interventions dans les académies pour faire valoir les droits à prise en charge des frais de déplacement, mobilisations pour les salaires, l**e SNUipp-FSU et la FSU n'ont eu cesse de revendiquer des emplois de la Fonction publique, une formation, une qualification et un statut** pour des personnels remplissant des missions indispensables au bon fonctionnement des écoles.

Journée nationale contre la précarité

La Fonction publique compte aujourd'hui près d'un million de non titulaires et de contractuels sur cinq millions d'agents. L'objectif de recruter davantage sous contrat aux dépens du statut ne va rien arranger.
La FSU a fait de la résorption de la précarité l'une de ses batailles. Elle intervient régulièrement pour exiger la titularisation de tous les agents non titulaires et des perspectives d'emplois stables pour toutes et tous.
C'est le sens des actions contre la précarité menées par la FSU et ses syndicats nationaux, rassemblant des contractuels de tous les secteurs de la Fonction publique à l'occasion d'une journée annuelle de mobilisation.

Campagne "Le métier que nous voulons"

De mars à juin, **le SNUipp-FSU est allé à la rencontre des accompagnants** des élèves en situation de handicap pour échanger, débattre ensemble de leurs conditions d'exercice et recueillir leurs attentes pour leur métier.

Ce sont ainsi des centaines de collègues, recrutés sur un contrat de droit public ou privé, qui se sont exprimés en faveur d'une évolution rapide de leur cadre de travail et pour la création d'un « vrai métier » leur garantissant à la fois un avenir professionnel, une stabilité dans l'Éducation nationale et des conditions d'emploi acceptables. Statut, formation, salaire, temps de travail, attendus du métier, référentiel de compétences, travail en équipe, accompagnement hors temps scolaire, perspectives professionnelles... les accompagnants ont ainsi planché sur le métier de demain, en n'éludant aucune des difficultés rencontrées au quotidien.

Les livrets revendicatifs écrits avec les AESH dans les départements ont été synthétisés au niveau national. Et c'est sur cette base que **le SNUipp-FSU a rencontré fin septembre la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et la conseillère du ministre de l'Education nationale pour obtenir des premiers bougés.** Engagé avec les AESH, il portera aussi l'ensemble de leurs revendications lors de la concertation sur l'école inclusive qui s'est ouverte le 22 octobre, dans les discussions sur l'avenir du métier d'accompagnant.

Vous pouvez demander le livret "Le métier que nous voulons" à votre section départementale du SNUipp-FSU.

Des départements engagés dans l'action

Le SNUipp-FSU et la FSU se mobilisent pour défendre les intérêts et les droits des accompagnants des élèves en situation de handicap. **Leur action a permis des avancées locales** qu'il nous faut aujourd'hui gagner partout (frais de déplacement, voeux pour affectation, actualisation des rémunérations, guide pratique des droits, formations conjointes avec les enseignants...).

Dans les départements sont aussi régulièrement organisés des **réunions d'information syndicale** et des **stages** pour les AESH. C'est l'occasion pour venir s'informer, débattre avec les collègues et rompre l'isolement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU !

DES REPRÉSENTANTS DU SNUipp-FSU ET DE LA FSU POUR VOUS DÉFENDRE

À tous les niveaux, des élus se mobilisent dans les instances pour les AESH.

Le SNUipp-FSU et la FSU pour vos droits

Le SNUipp-FSU intervient à tous les niveaux pour faire respecter les droits des personnels mais également pour en gagner de nouveaux.

Au niveau départemental, il fait le lien entre enseignants et non enseignants, accompagne les personnels face à l'administration, organise des réunions d'information syndicale (RIS), propose des actions avec les personnels et conseille sur les actions contentieuses si nécessaire (par exemple, jugements aux prud'hommes ou au tribunal administratif pour le respect des textes : formation professionnelle des CUI-CAE, application du temps de travail, renouvellement de contrat...).

Au niveau national, il intervient directement auprès des ministères concernés et siège dans les instances où les textes réglementaires sont discutés. Il organise des journées de mobilisation et de revendications, avec la FSU, pour lutter contre la précarité.

Des instances représentatives CCP, CT

Des représentants des AESH siègent dans les commissions consultatives paritaires académiques (CCP). Ces instances doivent aujourd'hui évoluer car leur champ d'intervention (licenciement à l'issue de la période d'essai, commission disciplinaire) est trop limité, et surtout leur tenue est aléatoire.

Les questions qui concernent les accompagnants, qu'ils soient en contrat de droit public ou de droit privé, sont aussi portées **dans les comités techniques (CT)**. La tenue de groupes de travail spécifiques exigée par les représentants des personnels permet d'obtenir des avancées en termes de gestion des personnels, de salaires ou de conditions de travail.

L'évolution de ces instances, en particulier les CCP, est une urgence pour que toutes les questions relatives aux droits et au métier soient traitées et discutées avec les représentants des AESH.

Les AESH et le syndicat

Le SNUipp-FSU n'oublie pas les AESH dans ses initiatives : les sections départementales organisent des réunions syndicales et des stages de formation pour tous les accompagnants. C'est l'occasion de connaître ses droits et de faire entendre sa voix, qu'on soit syndiqué ou non.

Les AESH peuvent aussi se syndiquer pour permettre au SNUipp-FSU de se renforcer. C'est l'assurance de choisir le syndicat majoritaire pour bénéficier de son expertise et de sa couverture, avec la FSU, dans toutes les instances représentatives des personnels.

Enfin, certains AESH ont déjà fait le choix de l'engagement pour porter les questions propres au métier et être au plus près de votre réalité. Vous les retrouverez sur les listes présentées par la FSU, mais aussi dans les sections départementales pour vous renseigner et construire l'action.

Du 29 novembre au 6 décembre, voter !

Voter pour élire ses représentantes et ses représentants dans les instances est une évidence car **c'est la meilleure façon d'être entendu dans la Fonction publique !**
En faisant confiance au SNUipp-FSU et à la FSU, vous faites le choix d'un syndicalisme, engagé au quotidien pour peser partout et à tous les niveaux.

Tous les accompagnants des élèves en situation de handicap votent, qu'ils soient sur un contrat d'AESH ou un contrat de droit privé (CUI-PEC). Il suffit de justifier d'un contrat d'au moins 6 mois, à la date du 29 septembre.

AESH 3 votes
- CCP (Commission Consultative Paritaire)
- CTA (Comité Technique Académique)
- CTM (Comité Technique Ministériel)

CUI-PEC 2 votes
- CTA (Comité Technique Académique)
- CTM (Comité Technique Ministériel)

N'hésitez pas à contacter la section départementale du SNUipp-FSU en cas de difficulté !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 29 novembre au 6 décembre

JE RÉCUPÈRE MON ADRESSE PROFESSIONNELLE ET MON NUMEN

À FAIRE

Comme tous les agents, les AESH ont un **identifiant pour l'administration (NUMEN)** ainsi qu'une **adresse professionnelle**. Ils doivent vous être communiqués.
Si ce n'est pas le cas, il faut contacter votre gestionnaire.

JE ME CONNECTE À MON ESPACE ÉLECTEUR

LE COMPTE ÉLECTEUR PERMET

De consulter les scrutins pour lesquels je suis appelé-e à voter

De récupérer mon identifiant de vote, de créer ou recréer mon mot de passe

D'accéder au bureau de vote en ligne

À FAIRE

- Je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr et je saisis mon e-mail professionnel
- Je me connecte ensuite sur mon e-mail professionnel, je clique sur le lien reçu par mail et **je crée un mot de passe personnel**

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE, JE VOTE !

À FAIRE

- Je me connecte sur mon espace électeur elections2018.education.gouv.fr et je clique sur "voter"
- **Je saisis mon identifiant de vote** (reçu à l'école sur ma notice de vote ou sur mon e-mail professionnel) et **mon mot de passe personnel**

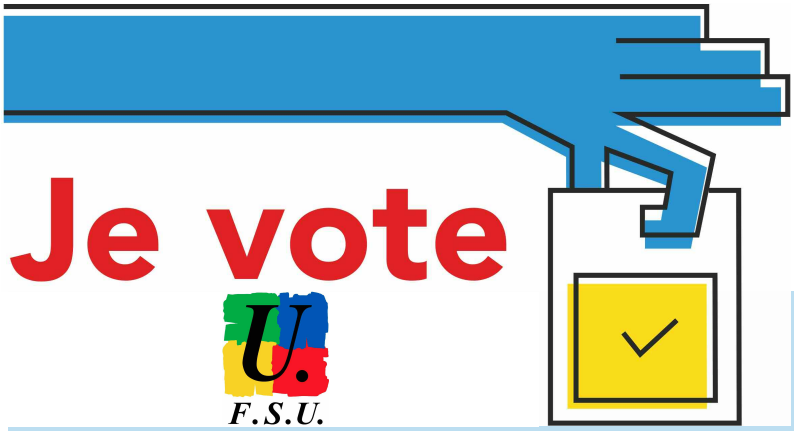

Comités techniques
CTA, CTM

Commission consultative paritaire
CCP